

Affacturation : céder ses créances pour répondre à un besoin rapide de trésorerie

L'affacturation permet à une entreprise de **renforcer sa trésorerie en cédant des factures en attente de règlement** à une société appelée société d'affacturation (ou factor).

Qu'est-ce que l'affacturation ?

L'affacturation est un **moyen de financement** qui permet à une entreprise de faire face à ses besoins en fonds de roulement (BFR).

L'entreprise signe une **convention avec une société d'affacturation** dans laquelle elle est établi le cadre dans lequel les créances professionnelles de l'entreprise peuvent être cédées. La société d'affacturation réalise une opération de crédit en rachetant les créances de l'entreprise pour en obtenir directement le paiement auprès des clients. Elle doit donc avoir l'agrément de société de financement.

L'affacturation est réservé aux entreprises qui réalisent des **activités entre professionnels (Business to Business ou BtoB)**.

Quelles sont les créances pouvant être cédées ?

L'entreprise peut céder toutes les créances qu'elle détient **sur ses clients professionnels**. Elle doit cependant ne pas oublier de **transmettre à la société d'affacturation les factures concernées** par la convention d'affacturation.

Comment fonctionne l'affacturation ?

L'entreprise et la société d'affacturation (factor) vont conclure une **convention d'affacturation**.

Deux options sont possibles :

- Le factor **décide de valider toutes les factures** : l'entreprise cède toutes ses factures à une société d'affacturation qui est subrogé dans les droits de l'entreprise. Cela signifie que c'est à lui de se faire payer les créances cédées auprès des clients professionnels. En cas d'impayé, il ne peut pas se retourner contre l'entreprise cedante. En validant les factures, la société d'affacturation accepte de supporter le risque qu'elles ne soient pas payées.
- Le factor **valide une partie des factures seulement** : l'entreprise peut céder toutes ses factures à la société d'affacturation. La société d'affacturation prend le risque de ne pas être remboursée uniquement sur les factures qu'elle a validées. En revanche, pour les factures qu'elle n'a pas approuvées, la société d'affacturation sera un simple mandataire. Elle jouera le rôle d'intermédiaire entre le client et l'entreprise pour obtenir le paiement des factures.

Que se passe-t-il en cas de défaut de paiement ?

Une fois que les factures ont été affacturées, c'est le **factor** (l'établissement de crédit) qui **supporte le risque d'impayé**. Ainsi pour se protéger contre les impayés, la société de financement demande généralement la mise en place d'une **assurance crédit et/ou d'un fonds de garantie**. Lorsqu'une assurance crédit a été mise en place, c'est la société d'assurance qui remboursera la société de financement si le client ne paye pas ses factures. Un fonds de garantie peut également avoir été mis en place pour rembourser le montant qui n'est pas couvert par l'assurance crédit.

Exemple

Une société de financement a autorisé l'affacturage de plusieurs factures pour un montant de 10 000 €. A sa demande, l'entreprise qui souhaite recourir à l'affacturage, a souscrit une assurance-crédit pour **réduire le risque** d'impayés qui pèse sur la société de financement. L'assurance ne prend en charge que 80 % du montant des factures affacturées. Pour être sûr d'obtenir les 20 % qui restent en cas d'impayés, la société de financement peut également demander à l'entreprise d'alimenter en plus un **fonds de garantie**.

Si le client ne paye pas les factures affacturées, alors la société de financement recevra quand même **la totalité** du montant grâce à l'assurance-crédit et au fonds de garantie.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'affacturage ?

L'affacturage peut apporter à une entreprise les **avantages suivants** :

- Il permet de combler ses besoins en trésorerie très rapidement.
- Il permet d'éviter les désagréments que peuvent entraîner les délais de paiement accordés aux clients professionnels.
- Il permet à l'entreprise de se débarrasser du risque de ne pas être payé par ses clients pour les factures validées par la société d'affacturage.
- Il permet de déléguer le recouvrement des factures.

En revanche, l'affacturage a également des **inconvénients**.

Parmi tous les inconvénients, il est coûteux pour l'entreprise. En effet, en cédant ses factures à une société de financement, celle-ci récupère une partie de la somme dont le client est redevable. Le pourcentage varie en fonction de la société d'affacturage. L'entreprise perd également une partie des échanges relationnels avec sa clientèle professionnelle, ce qui peut éventuellement dégrader ses relations avec ses clients si cela se passe mal avec la société d'affacturage.

Comparaison entre l'affacturage, l'escompte et la mobilisation de créances

	AFFACTURAGE	MOBILISATION DE CRÉANCES	ESCOMPTE
POUR QUEL TYPE DE CRÉANCES ?	Toutes créances professionnelles	Toutes créances professionnelles	Effets de commerce
GESTION DES COMPTES CLIENTS	Le factor acquiert la gestion des comptes clients concernés	L'entreprise conserve la gestion de ses comptes clients	L'entreprise conserve la gestion de ses comptes clients
QUI SUPPORTE LE RISQUE D'IMPAYÉS ?	Le factor	L'entreprise	L'entreprise
OBTENTION DES FONDS	24 à 48h	Dès l'émission de la facture	Rapide

Et aussi...

- Prêt inter-entreprises : règles à respecter
- Compte courant d'associé : fonctionnement et fiscalité

Pour en savoir plus

- L'affacturage
Source : Banque de France
- Comment améliorer la trésorerie de sa TPE PME avec l'affacturage ?
Source : France Num

Où s'informer ?

- Banque de France : correspondants TPE-PME

Textes de référence

- Code civil : articles 1249 à 1252
Subrogation